

Engagement d'impartialité du Comité de Direction

AUCENTUR, Organisme Tiers Indépendant en recevabilité opérationnelle reçue par le COFRAC le 16 février 2022, s'engage à garantir l'indépendance et l'impartialité de ses activités de vérification.

Notre société se définit comme un partenaire impartial, à même de délivrer ses prestations en parfaite indépendance et garantit que ses activités de vérification sont dépourvues de tout conflit d'intérêt ou risque collusoire. A cet effet, en amont de chaque mission, des procédures d'identification, d'analyse et de contrôle des risques d'impartialité sont systématiquement mises en œuvre conformément à la norme ISO 17029.

Les décisions de vérification, conformément au système de management de qualité d'AUCENTUR, s'adosent systématiquement à des rapports documentés, et sont prises par le comité de direction qui n'a pas participé à l'exécution de la mission.

AUCENTUR s'engage à respecter cette politique et à la faire respecter par toute personne impliquée par les activités couvertes par la recevabilité opérationnelle.

Fait à

Le

Jean-Luc BESSONNET

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Co-gérant

Laurence VERSAILLE

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Co-gérante



www.aucentur.fr